



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7556^e séance

Mercredi 11 novembre 2015, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Wilson	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Zhao Yong
	Espagne	M. Gasso Matoses
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Sison
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Bertoux
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M. Baublys
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M ^{me} Schwalger
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Premier rapport du Secrétaire général établi en application du paragraphe 7 de la résolution 2233 (2015) du Conseil de sécurité (S/2015/819)

Huitième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2015/826)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Premier rapport du Secrétaire général établi en application du paragraphe 7 de la résolution 2233 (2015) du Conseil de sécurité (S/2015/819)

Huitième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2015/826)

Le Président (*parle en anglais*) Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/819, qui contient le premier rapport du Secrétaire général établi en application du paragraphe 7 de la résolution 2233 (2015), et sur le document S/2015/826, qui contient le huitième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013).

Je donne maintenant la parole à M. Kubiš.

M. Kubiš (*parle en anglais*) : Le mois de septembre 2015 a marqué le premier anniversaire de l'entrée en fonctions du Gouvernement dirigé par le Premier Ministre, Haider Al Abadi. Le Premier Ministre continue de mener activement les efforts visant à mettre en œuvre le programme de son gouvernement et son train de réformes, alors même que l'ampleur et la complexité des problèmes de sécurité et des problèmes politiques, sociaux, budgétaires et humanitaires du pays ne cessent de s'accroître. Parallèlement, le Premier Ministre est confronté à des obstacles considérables dans la mise en œuvre des réformes prévues, principalement en raison de l'existence de désaccords et de la polarisation politique des forces politiques. La semaine dernière,

le Conseil des représentants a décidé à l'unanimité d'interdire au Gouvernement de promulguer des réformes clefs qui risquaient de porter atteinte au principe de la séparation des trois pouvoirs ainsi qu'à la Constitution. Depuis son entrée en fonctions, le Premier Ministre a du mal à imposer son autorité, tandis que ses opposants s'enhardissent. Parallèlement, la portée et les effets des réformes entreprises n'ont pas satisfait les attentes du public.

En dépit de l'espoir que le pays mettait dans sa capacité de faire progresser la réconciliation nationale et d'amener l'ensemble de la communauté sunnite à participer au processus politique, le Premier Ministre a été entravé dans ses efforts par des éléments de toutes les composantes de la société iraquienne, principalement en raison d'un manque de confiance et d'intérêts particuliers. Pourtant, la majorité des Iraquiens considèrent que le Premier Ministre demeure leur meilleure chance de voir l'Iraq s'améliorer et s'unir, et connaître moins de sectarisme et plus de prospérité. Le Premier Ministre conserve jusqu'ici l'appui politique constant du très influent grand ayatollah al-Sistani et de la Marja'iyah. J'ai rappelé au Premier Ministre et aux autres forces politiques la nécessité de l'ouverture, des partenariats, de l'inclusion de tous et de vastes consultations dans le cadre de la prise de décisions, afin qu'ils puissent travailler à l'unisson et promouvoir une gouvernance efficace. La dernière chose dont le pays ait besoin à l'heure actuelle est une intensification des affrontements politiques.

Suite à la forte chute des cours mondiaux du pétrole, la crise financière et le déficit budgétaire croissant de l'Iraq deviennent de plus en plus préoccupants et mettent en exergue la nécessité d'une réforme économique urgente dans le pays. Je demande instamment au Gouvernement, ainsi qu'à ses partenaires extérieurs, y compris aux institutions financières régionales et internationales, de prendre d'urgence des mesures pour remédier aux problèmes économiques et budgétaires pressants.

La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) poursuit ses efforts pour promouvoir une réconciliation nationale sans exclusive entre les dirigeants de toutes les composantes de la société iraquienne, les groupes politiques, la société civile et les populations locales, ainsi que les pays voisins, aux fins d'appuyer le Gouvernement iraquien et de coopérer avec lui. La MANUI est prête à soutenir tous les efforts de nature à promouvoir un processus de réconciliation

sans exclusive respectueux de l'unité, de la souveraineté et de l'ordre constitutionnel de l'Iraq. Il est absolument indispensable de faire preuve de volonté politique, de se prendre en charge, et de s'engager en faveur de compromis historiques et d'une réconciliation nationale, par-delà les divergences de vues et les risques politiques, si l'on veut mettre à profit les signes manifestés par certains dirigeants et groupes sunnites situés en dehors du processus politique de leur volonté de s'y joindre.

Le Gouvernement, le Conseil des représentants et les forces politiques en présence ne doivent pas perdre de vue la nécessité de faire avancer le programme de réconciliation nationale du Gouvernement, et notamment les lois prioritaires destinées à promouvoir la mise en place d'un véritable système politique iraquien sans exclusive fondé sur l'égalité des droits de tous les Iraquiens, et à lutter contre le sectarisme et contre l'idéologie radicale de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Des progrès en vue d'une solution politique, sur le dossier syrien, auraient en outre un effet positif capital sur la réconciliation nationale en Iraq.

Les efforts de stabilisation menés par les autorités centrales et locales, avec l'appui du mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate du Programme des Nations Unies pour le développement, progressent. La stabilisation de Tikrit est un succès, puisque près de la totalité de la population déplacée de la zone – soit environ 155 000 personnes – est rentrée chez elle. Actuellement, quatre gouvernorats – Anbar, Diyala, Salah el-Din et Ninive – ont demandé à recevoir de l'aide supplémentaire de la part du mécanisme de financement. La famille des Nations Unies en Iraq est disposée à y répondre favorablement. Comme c'est souvent le cas, le problème se situe au niveau du financement.

Dans les zones reprises à l'EIIL, le Gouvernement doit continuer de déployer tous les efforts pour rétablir la bonne gouvernance et l'état de droit le plus rapidement possible. La MANUI collabore activement avec les autorités concernées sur cette question, ainsi qu'avec les dirigeants des Forces de mobilisation populaire.

La région iraquienne du Kurdistan est depuis longtemps une source de stabilité et de développement en Iraq. Toutefois, de profondes divergences entre les principaux partis politiques de la région constituent à cet égard une menace. J'ai largement dialogué avec mes différents interlocuteurs kurdes pour les encourager à trouver au plus vite une solution de compromis fondée sur un dialogue politique ouvert à tous et sur les

principes démocratiques, afin de rester unis pour la tâche essentielle que représente le combat contre l'EIIL.

Pour ce qui est des relations entre Bagdad et Erbil, il est impératif que les différends concernant l'accord de décembre 2014 sur le pétrole et le partage des recettes soient réglés rapidement par le dialogue. La MANUI est disposée à appuyer cette initiative. En outre, l'impasse actuelle – alors que le budget pour 2016 est en train d'être examiné par le Conseil des représentants – détériore la relation entre le Gouvernement central et le Gouvernement régional du Kurdistan, qui est essentielle en vue de maintenir la stabilité et l'unité de l'Iraq, de lutter contre l'EIIL et de régler les problèmes économiques, budgétaires et sociaux croissants par la voie des réformes. Au cours de la période considérée, l'EIIL a été repoussé. Dans le centre de l'Iraq, les forces de sécurité iraquennes, les Forces de mobilisation populaires et les volontaires tribaux ont repris des zones clefs, notamment Baiji, qui est maintenant sous le contrôle du Gouvernement. Les forces progouvernementales ont montré qu'elles étaient capables de mener des opérations militaires simultanées dans plusieurs endroits. La Coalition internationale contre l'EIIL fournit un appui de plus en plus efficace aux forces de sécurité iraquennes et aux peshmergas, que ce soit dans le cadre d'opérations militaires directes et en matière de formation, ou en leur fournissant du matériel. D'autre part, le Gouvernement iraquien a récemment commencé à coopérer avec la Russie, l'Iran et la Syrie en créant une cellule de partage de renseignements à Bagdad.

Pourtant l'EIIL continue de disposer des fonds et des capacités militaires nécessaires pour prolonger son règne de terreur sur de larges portions de l'Iraq. Malgré le recours massif par l'EIIL à des engins explosifs improvisés sophistiqués et aux attentats-suicides et sa capacité à mener des opérations dans des environnements urbains complexes, les forces de sécurité iraquennes continuent de progresser lentement, et elles déploient tous les efforts possibles pour éviter de faire des victimes civiles. Qui plus est, l'utilisation présumée d'armes chimiques par l'EIIL contre les peshmergas fait en ce moment l'objet d'une enquête. Des représentants de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques se sont récemment rendus à Bagdad pour aborder cette question avec des responsables iraquiens.

Durant la visite qu'il a effectuée en Iraq la semaine dernière, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, M. Adama

Dieng, a plaidé avec insistance pour le renforcement des mécanismes de protection des minorités, tout en soulignant la nécessité que les auteurs de crimes aient à en répondre et l'importance de la réconciliation nationale au niveau communautaire. La protection des minorités reste une des tâches principales des organismes des Nations Unies.

La situation humanitaire reste une source de profonde préoccupation. L'ampleur de la crise dépasse largement notre capacité collective à y faire face. Avec des ressources limitées, la communauté humanitaire des Nations Unies a dû limiter et réorganiser ses programmes d'appui aux déplacés iraqiens. Étant donné que l'immense majorité des personnes déplacées souhaitent rester en Iraq, le meilleur moyen de les y encourager est de leur fournir une aide humanitaire au point d'origine. Les personnes déplacées seront alors moins enclines à fuir le pays pour se rendre dans d'autres pays, principalement en Europe.

J'en viens maintenant au huitième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) concernant la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

En dépit de l'instabilité dont souffre la région, les relations entre l'Iraq et le Koweït sont bonnes et marquées par une atmosphère positive et une coopération et un dialogue étroits. La bonne volonté entre ces deux pays s'est de nouveau manifestée le 28 octobre, lorsque le délai fixé pour le remboursement des 4,6 milliards de dollars de réparations encore dus au Gouvernement koweïtien a été repoussé au 1^{er} janvier 2017. Si les problèmes d'ordre politique et sécuritaire auxquels l'Iraq est confronté et la lourde charge qui pèse sur ses finances publiques sont indéniables, le Gouvernement iraquien devrait néanmoins se montrer pleinement déterminé à honorer cette obligation internationale et s'employer à faire avancer ce dossier. Les mesures qu'il a prises à ce jour et les résultats obtenus sont insuffisants.

Je souhaite maintenant aborder la question des résidents du camp Hourriya et la nécessité d'alléger le fardeau de l'Iraq à cet égard. Le 30 octobre, le camp a une nouvelle fois été la cible d'une attaque à la roquette qui a tué 24 résidents et fait de nombreux blessés. La seule solution pour garantir la sécurité des résidents est de les réinstaller rapidement dans des pays tiers. Tout en rappelant fermement au Gouvernement iraquien qu'il a l'obligation de garantir la sécurité des résidents,

j'exhorte tous les pays à collaborer avec le Conseiller spécial du Secrétaire général et à envisager d'accueillir ces résidents sur leurs territoires ou à faire jouer leur influence pour contribuer à leur réinstallation dans les plus brefs délais.

Je souhaite maintenant rappeler au Conseil qu'un membre du personnel des Nations Unies recruté sur le plan national a été pris en otage en début d'année. J'ai exhorté les autorités iraqiennes à redoubler d'efforts pour le faire libérer. Cela fait maintenant plus de six mois que nous n'avons reçu aucune information crédible concernant notre collègue et que nous attendons un dénouement heureux de cette affaire. La MANUI, en étroite concertation avec les autorités iraqiennes, s'emploie à mettre en œuvre les recommandations faites par le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2015/518) et confirmées par l'adoption de notre nouveau mandat en juillet. Ce nouveau mandat dote la Mission de la souplesse nécessaire pour faire face à l'évolution de la situation en Iraq et lui permet, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de définir les activités prioritaires. Avec l'appui continu du Conseil, nous continuerons de collaborer avec le Gouvernement iraquien, les forces politiques et la société civile afin d'obtenir des résultats dans tous les domaines critiques, tout en mobilisant une coopération et un appui régionaux et internationaux croissants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kubiš d'avoir privilégié l'essentiel dans son exposé et d'avoir distribué une version écrite plus détaillée à tous les membres du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la délégation britannique de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je remercie également la délégation espagnole de la compétence avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le problème principal auquel l'Iraq est confronté aujourd'hui est un amalgame complexe de problèmes d'ordre militaire, humanitaire, économique et sécuritaire. Plus de 3 millions d'Iraqiens de toutes communautés restent déplacés parce que leurs villes et leurs lieux d'origine sont occupés par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Le Gouvernement iraquien ne ménage aucun effort pour prendre les mesures nécessaires afin de protéger les personnes déplacées,

notamment les enfants, les femmes et les membres des minorités religieuses et ethniques, et de créer les conditions nécessaires à leur retour dans la sécurité.

Nous remercions tous les pays participant à la Coalition internationale contre l'EIIL, l'Union européenne et ses États membres, ainsi que les pays voisins de l'Iraq, qui luttent contre le terrorisme et fournissent un appui militaire et logistique aux forces de sécurité iraqiennes. Nous remercions également le Conseil de sécurité d'avoir exhorté la communauté internationale à élargir l'appui qu'elle fournit à l'Iraq dans sa lutte contre l'EIIL. Nous appelons tous les États de la région à combattre et affaiblir les terroristes et à les mettre hors d'état de nuire. Nous confirmons que le terrorisme ne peut être combattu et vaincu qu'en conjuguant les efforts de toutes les organisations internationales et régionales et des États de la région concernée.

Mon pays tient à rendre hommage aux vaillantes forces de sécurité, aux Forces de mobilisation populaires, aux peshmergas kurdes et aux volontaires tribaux qui opèrent sous un commandement central unique, pour les victoires militaires obtenues à Diyala, Salah el-Din, Jurf Al-Nasir, Amerli et Kirkouk; la libération de Baiji et de sa raffinerie, de toute la ville d'Al-Siniya et de certaines villes du gouvernorat d'Anbar; et la levée du siège d'Anbar et de Ramadi qui a été suivie de l'expulsion de l'entité terroriste EIIL. Nous poursuivons nos efforts pour améliorer nos relations avec les pays voisins, notamment le Royaume d'Arabie saoudite, le Koweït, l'Iran et la Turquie, en plus de notre coopération en cours avec la Syrie.

Nous voudrions saisir l'occasion offerte par cette séance pour remercier l'État du Koweït d'avoir accepté le report du paiement des réparations jusqu'en 2017, et nous réaffirmons notre engagement à faire avancer la question des nationaux du Koweït portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales. Nous allons recourir aux technologies de pointe pour accélérer le travail de localisation des nationaux du Koweït portés disparus. Nous déployons également des efforts constructifs pour mettre à jour les cartes de la frontière entre le Koweït et l'Iraq.

Nous sommes déterminés à garantir la protection des résidents du camp Hourriya. Nous appliquons des mesures de sécurité strictes afin d'assurer leur protection. Nous menons également une enquête sur la dernière attaque aux missiles qui a visé le camp.

Pour terminer, nous voudrions remercier M. Ján Kubiš et son équipe de leurs efforts pour fournir des conseils et une aide humanitaire aux déplacés iraqiens. Nous remercions également la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq de son travail en matière de renforcement des capacités et de toutes les tâches dont elle s'acquitte au quotidien en Iraq.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 20.